

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 décembre 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant  
Mme Isabelle Paré  
Mme Line Asselin  
Mme Nicole Hémond  
M. Willy Mouzon

Est absent le conseiller : M. Sébastien Primeau

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été transmis tel que prescrit par l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

---

**188-12-23  
Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 20 h 04.

**189-12-23  
Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**189-12-23  
Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier de l'année 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit préparer et adopter, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), un avis public a été publié huit (8) jours avant la tenue de la présente séance;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les prévisions budgétaires équilibrées totalisant des revenus et des dépenses de 2 325 616 \$ pour l'exercice financier de l'année 2024 soient adoptées et réparties comme suit :

Revenus		
Exercice financier	2023	2024
<b>Revenus de fonctionnement</b>		
Taxes	1 264 531 \$	1 433 990 \$
Services rendus	13 875 \$	12 310 \$
Imposition de droits	64 000 \$	100 700 \$
Amendes et pénalités	500 \$	500 \$
Intérêts	22 000 \$	45 000 \$
Autres revenus	20 000 \$	22 000 \$
Transferts	53 599 \$	99 018 \$
<b>Revenus d'investissement</b>		
Fonds de roulement	369 563 \$	260 085 \$
Revenus	1 014 763 \$	352 013 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>2 822 831 \$</b>	<b>2 325 616 \$</b>

Dépenses		
Exercice financier	2023	2024
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Administration générale	447 950 \$	484 506 \$
Sécurité publique	243 185 \$	278 894 \$
Transports	303 791 \$	423 172 \$
Hygiène du milieu	240 008 \$	244 210 \$
Santé et bien-être	6 041 \$	6 312 \$
Aménagement, urbanisme et développement	127 698 \$	145 251 \$
Loisirs et culture	267 432 \$	364 196 \$
Frais de financement	3 700 \$	4 632 \$
<b>Dépenses d'investissement</b>		
Affectation	21 633 \$	22 343 \$
Investissement	1 161 393 \$	352 010 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 822 831 \$</b>	<b>2 325 616 \$</b>

**QU'**un montant de 46 936 \$ du surplus accumulé affecté soit affecté à l'exercice financier de l'année 2024.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**190-12-23**

**Adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), un avis public a été publié huit (8) jours avant la tenue de la présente séance;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 totalisant des investissements de 3 747 837 \$ soit adopté et réparti comme suit :

Année	Investissements
2024	1 682 337 \$
2025	1 990 500 \$
2026	75 000 \$
<b>Total</b>	<b>3 747 837 \$</b>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la période de questions à 20 h 08 et invite les personnes présentes à s'exprimer uniquement sur les sujets présentés.

**191-12-23**

### Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 17.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 20 h 17.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux  
Mairesse